

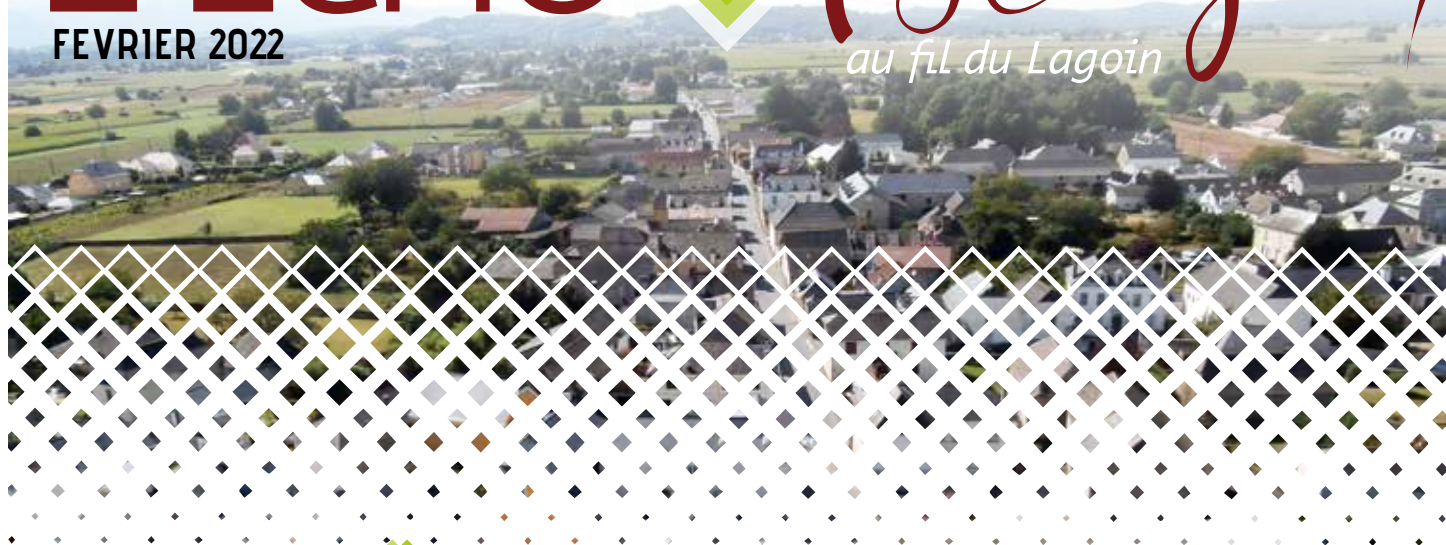
L'ÉCHO

FEVRIER 2022



Bénéjacq

au fil du Lagon



Chères Bénéjacquoises, chers Bénéjacquois,

Même si le message a été distribué dans vos boîtes aux lettres, c'est avec beaucoup de sincérité et de chaleur, que je vous présente ainsi qu'à vos proches, mes meilleurs vœux pour cette année 2022.

Je vous souhaite de la santé, de la joie, de beaux moments partagés, en famille, entre amis.

Les mois à venir pour l'équipe municipale vont être synonyme de volonté et d'implication.

Les élus et les employés communaux vont continuer à mener le travail au quotidien et les différents projets en cours, avec détermination.

Avant la concrétisation, la phase d'étude et de réflexion d'un projet prend du temps. Nous souhaitons sincèrement que 2022 puisse être l'année de « naissance » de certaines réalisations prévues.

Nous espérons également organiser plus d'événements. Même si des reports sont nécessaires pour la protection de tous, nous ferons tout notre possible pour que ces moments aient lieu. Que la joie et le dynamisme soient les maîtres mots durant cette année.

Nous accompagnerons chacun d'entre vous, nos associations sportives et culturelles, nos commerces, nos écoles, nos soignants, pour le bien être de tous et pour une vie active au sein de notre commune.

Je vous remercie pour votre confiance.

Heureuse et douce année 2022 à toutes et à tous !

Agréable lecture, amicalement,

La Maire

Marie-Ange CAZALA-CROUTZET

Vie du village et animations

Voirie et bâtiments

Affaires scolaire

Communauté des communes

Etat Civil

Renseignements Utiles



Vie du village et animations

◆ Défilé du Père Noël

Pour la deuxième année consécutive, le Père Noël et son traîneau se sont invités dans notre village afin de distribuer un goûter et des cadeaux aux enfants. Le mercredi 22 décembre, profitant d'une belle après-midi ensoleillée, environ 180 enfants sont venus à la rencontre du « Grand Monsieur en Rouge ». A chaque point de passage, le convoi a été accueilli avec ferveur, faisant la joie des petits comme des grands.

Une fois de plus, l'équipe municipale a été ravie de participer à cet après-midi musical et convivial, en allant à la rencontre de tous les enfants du village.



◆ Festival d'automne

Le 30 octobre dernier, la Cordée Bénéjacquoise organisait son 1er Festival d'Automne, sous l'impulsion de Claire Cassan, responsable de la section Danse Country.

Cet événement festif réunissait marché de producteurs et d'artisans, bal country et plusieurs animations pour les enfants, dont le très réussi concours d'épouvantails.





◆ Inauguration de la maison des associations



Initiée sous le précédent mandat, la Maison des Associations a été achevée pendant la crise sanitaire sous le mandat de Marie-Ange Cazala-Crouzet et de notre nouvelle équipe municipale. Bien que terminée depuis la première partie de l'année 2020, il n'avait pas encore été possible de faire une inauguration compte tenu des mesures sanitaires en vigueur. C'est avec joie qu'il a enfin été possible d'inaugurer ce local, nouvel outil pour les nombreuses associations du village.

En présence du député Jean-Paul Mattéi, d'élus et anciens élus locaux, de Maurice Buzy-Pucheu, représentant de

la Fédération Française de Rugby, des présidents d'associations locales, et du personnel communal, cette inauguration a rappelé que l'une de nos ambitions était de favoriser le développement des mouvements culturels et sportifs.

Madame la Maire a remercié les entreprises et artisans qui ont participé à la réalisation de ce projet ainsi que la Région Nouvelle Aquitaine pour sa participation financière de 65 000€ sur un budget d'un peu plus de 350 000€.

Pour l'occasion, les bénévoles du club de rugby ont redonné quelques couleurs



au reste du stade, dans lequel s'inscrit parfaitement ce nouvel édifice. Il permettra de répondre aux nouvelles demandes des citoyens et des associations dans le but d'être un lieu d'échange et de convivialité.

Sécurité routière : atelier gratuit de prévention des risques routiers

Dans le cadre des actions de lutte contre le nombre et la gravité des accidents de la route, l'Association Prévention Routière se préoccupe de la mobilité de tous les publics, et notamment les seniors, particulièrement victimes sur notre département.

Le CCAS de la mairie de Bénéjacq s'est rapproché de cette association afin d'organiser sur notre commune une session de remise à niveau, qui portera sur les nouveautés du Code de la route et sur les causes principales des accidents concernant les seniors.

Cet atelier, d'une durée de 2 heures, permet d'aborder différents thèmes sur le concept « Seniors, restez mobiles ! », tels que :

- Les priorités, les nouveaux panneaux ;
- Les giratoires, les situations dangereuses, les distracteurs ;
- La santé des conducteurs, la perception cognitive ;
- La réglementation, le permis à points ;
- L'alcool et ses effets ;
- L'action des médicaments ;
- Le constat à l'amiable, ...

Ces thèmes sont illustrés de cas concrets, d'explications, de projections de situations accidentogènes en 3D.

Si vous souhaitez participer à cet atelier, merci de contacter la mairie de Bénéjacq au 05.59.61.01.56.

◆ Le repas des aînés

La municipalité suit attentivement l'évolution du virus. Cette dernière oblige à repousser la date du repas traditionnel de la nouvelle année, initialement prévu le dimanche 23 janvier. Votre ou vos pré-inscriptions à ce repas sont notées, en espérant pouvoir l'organiser dans des conditions de convivialité agréables. Vous êtes nombreux à vouloir participer à ce moment convivial et l'équipe municipale l'a entendu. Nous vous proposons de réserver la date du dimanche 27 mars. Nous gardons votre inscription et nous vous confirmerons cette date ultérieurement.

Nous avons également distribué des "douceurs" aux aînés de plus de 85 ans qui n'ont pas la possibilité de se rendre à ce rendez-vous annuel.

Ce bel âge faisant, nous ne pouvons pas partager tous les moments souhaités avec certains d'entre eux.

Cependant, madame la Maire et les membres du conseil municipal ont désiré transmettre leurs plus belles pensées et dire leur présence pour les accompagner dans leurs besoins.

◆ Voiries et bâtiments



Réfection des croix de chemin

Les crucifix aux quatre coins du village ont récemment fait l'objet d'une restauration par l'entreprise de peintures Grangé. Nous sommes heureux de voir ces éléments patrimoniaux retrouver un peu de leur lustre passé.



Rencontres intergénérationnelles avec l'école Michel Verdier de Bénéjacq

Depuis plusieurs mois, l'équipe du CCAS de Bénéjacq réfléchissait à la réalisation de rencontres intergénérationnelles, dans un but de transmission de témoignages, de savoirs, d'expériences.

De leur côté, les institutrices de l'école Michel Verdier souhaitaient organiser des rencontres entre élèves et aînés.

En effet, dans ce contexte si particulier lié à la crise sanitaire que nous subissons depuis de nombreux mois, la distanciation physique s'est imposée à nous et certains liens entre les plus jeunes et les plus âgés ont pu se distendre.

C'est donc logiquement que le CCAS et l'école Michel Verdier se sont rapprochées et ont organisé 2 ateliers d'échanges.

Les classes concernées sont celles de Mme Parquet (CP) et de Mme Alchourroun (CE1).

Ces rencontres se sont déroulées sur deux journées, les 2 et 3 décembre.

Mesdames Annette Voyer, Yvette Taillantou et Brigitte Courtade ont eu la gentillesse de participer à cette aventure.

La première séquence s'est organisée autour du thème «l'école autrefois», période après-guerre, sous la forme questions- réponses, suivie d'un échange.

La deuxième séquence concernait seulement les élèves du Cours Préparatoire et s'est déroulée autour de jeux de société, sur un mode ludique et interactif.

Au-delà de l'aspect pédagogique, cette rencontre intergénérationnelle a été une réussite, un véritable moment de partage.

Nos aînées ont été touchées par l'enthousiasme des enfants.

Autant de raisons qui nous donnent envie de renouveler cette expérience.



1er janvier 2022 : nouvelles modalités d'organisation des déchetteries d'Assat, d'Asson et de Coarraze:

Par délibération du 22 novembre 2021, les élus de la CCPN ont voté les nouvelles modalités d'organisation des déchetteries du territoire (Assat, Asson et Coarraze)

Ces nouvelles modalités ont pris effet au 1er janvier 2022 et portent sur les éléments suivants :

harmonisation des horaires d'ouverture sur les trois sites : matin 9h-12h/après-midi 14h-18h

fermeture un jour par semaine pour chaque site (Asson le lundi-Coarraze le mardi-Assat le jeudi)

fin des horaires «été» (fermeture toute l'année à 18h)

Possibilité pour le particulier d'accéder à l'ensemble des déchetteries

Coordonnées

- Déchèteries :
ASSAT 05 59 82 04 45
ASSON 05 59 27 08 06
COARRAZE 05 59 13 61 04
- Service déchets CC Pays de May :
05 59 61 11 82

Nouveaux Horaires à partir du 01/01/2022

Matin : 9h-12h
AM : 14h-18h

ouvert fermé

	ASSAT		ASSON		COARRAZE	
	Matin	A-M	Matin	A-M	Matin	A-M
Lundi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mardi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mercredi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jeudi	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vendredi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Samedi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Ces changements ont pour objectif d'améliorer le fonctionnement des trois déchetteries et d'assurer un meilleur accueil à l'utilisateur.

Dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme

Depuis le 1er janvier 2022, la commune de Bénéjacq met à votre disposition une téléprocédure, service en ligne gratuit, vous permettant de réaliser toutes vos demandes d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée : information, dépôt, traitement des dossiers et suivi des demandes.

Quels sont les avantages de la démarche en ligne ?

Une démarche en ligne plus simple, plus rapide et accessible à tous qui répond aux enjeux de modernisation des services publics.

Un service en ligne accessible 7/7 - 24/24 depuis chez vous. Plus besoin de vous déplacer en mairie ou de poster votre dossier.

Une aide en ligne pour vous aider dans la constitution de votre dossier et minimiser les erreurs de saisie.

Un traitement de votre demande optimisé grâce à une administration plus efficace et connectée.

Un gain de temps et d'argent. Plus besoin d'imprimer votre dossier et toutes les pièces complémentaires en plusieurs exemplaires papier.

Comment déposer mon dossier en ligne?

Un service plus simple et plus rapide, pour faciliter vos démarches !

L'utilisation de cette téléprocédure est facultative, mais tout dépôt électronique est fait obligatoirement via ce service :

Je crée un compte sur <https://sve.sirap.fr/#/064109/>

Je choisis puis remplis le formulaire en ligne. Je peux aussi déposer le formulaire que j'aurais constitué sur service-public.fr (AD'AU)

Je joins les documents numériques du dossier

Je recueille le visa des parties prenantes s'il y a lieu

Je sou mets le dossier à l'administration
Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Pour l'utilisateur comme pour l'administration, la dématérialisation permet un gain de temps sur le traitement du dossier. Les agents seront davantage disponibles pour vous offrir un service de conseil et d'accompagnement sur le fond des dossiers.



◆ NAISSANCES

- **BARADAT Simon**, le 16 décembre 2021
 - **BARAT Noah**, le 02 juin 2021
 - **BREUILLE Anna**, le 1er mai 2021
- **CAMAROU LABADET Liam**, le 19 mai 2021
 - **CAMUS-NICOLO Mia**, le 18 août 2021
 - **GRANERI Wendy**, le 09 juin 2021
 - **LASSERE Mattia**, le 13 juin 2021
- **PERRONNET Jeanne**, le 1er juin 2021
- **VISSIERES Gabriel**, 21 avril 2021

◆ MARIAGES

- **BÉRANGER Corinne et DUVIVIER Jean-Pierre**, le 7 août 2021
- **BREART Charly, Marc et JOUANNA Charlotte**, le 09 juillet 2021
- **DOIZI Jean-Marie et LE BOUÉDEC Nadine**, le 19 août 2021
 - **MARTINS Laura et ROMERO Nicolas**, le 21 août 2021
- **PÉRISSE Alain et ROBERT Pascale**, le 10 juillet 2021

◆ PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ (PACS)

- **GIBBS Steven et HUROU Estelle** le 18 Mars 2021
- **LAGACHE Mathieu et FRECHOU Noémie** le 24 Avril 2021
- **BEZAGUET Samuel et POILLON Priscilla** le 17 juin 2021
- **RAVAILLAULT Damien et NAVARRO Astrid** Le 5 Juillet 2021
- **RODRIGUES DE FIGUEIREDO Tiago et PARIS Marie** le 13 septembre 2021
- **PRADEL Arthur et NOVAIS Andréa** le Lundi 25 octobre 2021

DÉCÈS

- **ANTONIO-HERNANDEZ Martin**, le 4 janvier 2021
- **BALLETTE-PAPE Marcelle**, veuve LACOSTE, le 27 décembre 2021
- **BELLOCQ dit CAZAUBON Josette**, ép. PALETOU 16 avril 2021
 - **BUNALES NAVARLAZ Juan** 25 septembre 2021
 - **DAGHAL Kheira épouse NAKIB**, le 11 mars 2021
 - **DUR Emmanuel**, le 11 novembre 2021
- **ESCALÉ Bernadette**, épouse LAVIGNE DU CADET, le 02 juillet 2021
 - **GUÉRAÇAGUE Julien**, le 29 décembre 2021
- **HURABIELLE-FRANCEZ Siméon, Jean** 17 novembre 2021
 - **LABOURDENNE Régine** 17 décembre 2021
- **LASCOURREGES-BERDEÛ Louis**, 23 janvier 2021
 - **LAVIGNE DU CADET Jean**, le 26 octobre 2021
- **LESVENTES Josette**, veuve SUZAN, le 30 décembre 2021
 - **NOGUEZ Elie**, le 28 novembre 2021
 - **PÉCAULT Catherine**, le 02 août 2021
- **SOUYEUX Josiane** veuve LAGAU, le 16 janvier 2021

Renseignements utiles

COLLECTE DES DÉCHETS

Déchets ménagers

La collecte des déchets ménagers se fait le mardi à Bénéjacq.

Utilisation du conteneur au couvercle vert.

Tri sélectif

La collecte du tri sélectif toutes les 2 semaines, le mercredi des semaines paires

Utilisation du conteneur au couvercle jaune.

Les usagers sont priés de sortir les conteneurs la veille au soir et de les rentrer après le ramassage et ne de ne pas les laisser sur la rue.

Collecte du verre

Les bouteilles et récipients en verre doivent être déposés dans l'un des points de collecte répartis dans le village. Lorsqu'un conteneur de verre est plein, prière de ne pas laisser vos bouteilles à côté, veuillez chercher un autre conteneur qui pourra accueillir vos verres. Les conteneurs sont situés dans les lieux suivants :

- Place de la Bacoue
- Place de la République
- Stade
- Centre Commerçant (Impasse de la Fontaine)
- Carrefour de la route de Coarraze
- Rue du Gabizos près de l'ancien Abattoir

Tout dépôt sauvage de débris de quelque nature que ce soit est interdit aux abords des conteneurs à verre. Les contrevenants s'exposent à des poursuites.

ENVIRONNEMENT

EXTRAIT DU REGLEMENT SANITAIRE DEPARTEMENTAL

(Arrêté préfectoral publié le 5 janvier 1995)

- Tout dépôt sauvage de débris de quelque nature que ce soit ainsi que toute décharge d'ordures ménagères, sont interdits.
- Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et de toute autre forme de déchet est également interdit.
- Pour empêcher la végétation d'empiéter sur le domaine public, les propriétaires sont tenus d'entretenir et d'élaguer leurs haies, arbres ou arbustes.
- L'entretien des berges du Lagoon et du Badet est à la charge des riverains.

NUISANCES SONORES

Par mesure de respect du voisinage, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore (par exemple : tondeuses à gazon, tronçonneuses, scies) ne peuvent être effectués qu'aux jours et horaires suivants :

- Les jours ouvrables :
de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures 30 à 19 heures 30.
- Les samedis :
de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures.
- Les dimanches et jours fériés : de 10 heures à 12 heures

Horaires des déchetteries d'Assat, Asson et Coarraze

Toute l'année, du lundi au samedi : matin 9h-12 et après-midi 14h-18h

Jour de Fermeture : Asson - lundi, Coarraze - mardi, Assat - jeudi

Conditions d'accès

L'accès, limité aux véhicules de tourisme et à tout véhicule carrossable de hauteur inférieure ou égale à 2,25 mètres et PTAC inférieur à 3,5T (fourgonnette), est réservé à la population des communes suivantes : ANGAIS, ARROS DE NAY, BAUDREIX, BENEJACQ, BEUSTE, BOEIL-BEZING, BORDERES, BOURDETTES, COARRAZE, LAGOS, MIREPEIX, NAY, SAINT-ABIT et SAINT-VINCENT.



Horaires d'ouverture de la mairie

La Mairie est ouverte au public le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8H30 à 12H et 14H à 18H.

Le mardi de 8H30 à 12H uniquement.

Elle est fermée le samedi, toute la journée.

Téléphone : 05 59 61 01 56 - Télécopie : 05 59 13 93 49

Adresse e-mail : mairie@benejacq.fr

www.benejacq.fr

